

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
✉ 04.95.76.20.60
Secrétariat du Maire

Propriano, le 04 décembre 2025

ARRETE N° 2025-0118

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande de l'Entreprise CORSICA RETE TECHNOLOGIE sise : 20290 BORGO pour des travaux de déploiement de la fibre optique (opérations sur le réseau télécom existant).

ARRETE

- **Article 1er** : En raison de ces travaux entrepris par l'Entreprise CORSICA RETE TECHNOLOGIE sur la Commune sis : D19A-20110 PROPRIANO, la circulation sera alternée et réglementée manuellement à partir du mercredi 10 décembre 2025 pour une durée de 7 jours.

- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique et pour la limitation de vitesse éventuelle. Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise. La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumé.

Fait à Propriano, le 04 décembre 2025
Le Maire



Paul-Marie BARTOLI SUD